

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt cinq, le treize mai**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, M. Yannick CLEYRAT, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM, Mme Paule CHAMBRAGNE .

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : Mme Brika VACHER.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

En présence de Madame LACOTTE Céline, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

01 - Vote Prêt 350.0000 €- Achat terrain lotissement

02 - Vote Prêt Relais 590.000 € - travaux lotissement

03 - Décisions modificatives

04 - Habitat-opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : attribution subvention ROUBINET Jean-Christophe

05 - Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 10 avril dernier, aucune modification n'est apportée.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-020 : Vote Prêt 350.0000 €- Achat terrain lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'acquisition du terrain pour la création d'un lotissement, il est proposé d'emprunter **350.000 € sur 180 mois**,

Considérant la consultation lancée auprès de l'organisme financier - Caisse d'Epargne

Considérant l'offre de prêt, dont les caractéristiques et les conditions générales présentées sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt	350.000 €
Objet du prêt	Achat terrain
Nature du Financement	Prêt moyen long terme
Montant finance	350.000 €
Durée (en mois)	180 mois
Nature du taux	fixe
Taux	4,05 %
Périodicité de remboursement	annuelle
Type d'amortissement	Amortissement progressif à échéances constantes
Frais de dossier	750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 350 000 € sur une durée de 180 mois, à taux fixe, pour financer l'achat de terrain (lotissement).
- d'approuver les caractéristiques du contrat de prêt
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Caisse d'Epargne.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-021 : Vote Prêt Relais 590.000 € - travaux lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux de viabilisation du lotissement il est proposé d'emprunter, via un prêt relais, **590.000 €**, dans l'attente de la vente de lots

Considérant la consultation lancée auprès de l'organisme financier - Caisse d'Epargne

Considérant l'offre de prêt, dont les caractéristiques et les conditions générales présentées sont les suivantes

Montant du contrat de prêt	590.000 €
Objet du prêt	Crédit relais dans l'attente de la vente de lots-lotissement
Nature du Financement	Crédit relais
Montant financé	590.000 €
Durée (en mois)	24 mois
Nature du taux	fixe
Taux	2.47 % <i>taux fixe</i>
Périodicité de remboursement	trimestrielle
Type d'amortissement	In fine
Frais de dossier	1.200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 590 000 € sur une durée de 24 mois, à taux fixe,
- d'approuver les caractéristiques du contrat de prêt
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Caisse d'Epargne.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-022 : Décisions modificatives

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget LOTISSEMENT de l'exercice 2025 sont insuffisants,

Monsieur le Maire propose de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Terrains à aménager	6015(011)	350 000,00		
Variat° stocks terrains aménagés			71355(042)	350 000,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		350 000,00		350 000,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		350 000,00		
Terrains aménagés	3555(040)	350 000,00		
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID				359 970,50
Emprunts en euros			1641(16)	359 970,50 *
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		350 000,00		359 970,50

* 350.000 € = Prêt Achat Terrain

* 9.970,50 € = Prêt Relais (580.029,50 (prévision budget) + 9.970,50 = 590.000 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-023 : Habitat-opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : attribution subvention
ROUBINET Jean-Christophe

La Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux a décidé de lancer un nouveau programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, pour une durée de 5 ans : Amélia 2.

L'objectif partagé sur tout le territoire est d'améliorer l'état des logements anciens très dégradés, nécessitant notamment, des travaux thermiques ou de mise en conformité des assainissements non collectifs, mais aussi de soutenir l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap. Il permet enfin d'agir sur la rénovation de façades et de remettre sur le marché des logements vacants.

Cette procédure permet aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, de bénéficier d'aides majorées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et d'autres partenaires financiers (Grand Périgueux, Région, Caisses de retraite, etc.), dès lors que les communes interviennent.

Outre des subventions directes aux propriétaires, la Communauté d'agglomération prend en charge le financement d'une équipe technique qui aide les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, ainsi que les dépenses de communication pour faire connaître Amélia 2 aux habitants.

Pour sa part, la Commune accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie.

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH, (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

VU la délibération du Conseil communautaire n° DD115-2018 du 5 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre de l'opération programmée en matière d'habitat,

VU la convention de l'OPAH-RU Amélia 2 signée le 1er janvier 2019 entre l'Agence Nationale de l'Habitat, le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux

VU la délibération de la Conseil municipal n° MA-DEL-2018-032 du 23 aout 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la Commune,

Monsieur le Maire propose :

- l'attribution d'une aide de 1000,00 € à Monsieur ROUBINET Jean-Christophe pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement situé 120, route Jean Moulin 24420 ANTONNE-ET-TRIGONANT.

- de l'autoriser à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

– Samedi 17 mai à 10 h 30 : inauguration du gymnase de SARLIAC-SUR-L'ISLE

– Mini-Bus

Les 3 communes ont mis en place un transport vers Périgueux un mercredi sur deux, le matin, à compter du 14 mai. Un flyer a été distribué auprès des administrés des 3 communes.

Le mini-bus sera conduit par les employés communaux des 3 communes.

A ce jour, aucune inscription.

Monsieur COUTY informe que lors de sa tournée de distribution, les administrés rencontrés ont souligné que les points de départ ne sont pas adéquates, à savoir les bourgs, car cela oblige les particuliers (hors bourg) à prendre leur véhicule.

– Les prochaines manifestations :

- o **13 juillet** : une réunion préparatoire s'est tenue le 12 mai à la mairie avec les associations CHASSE et QVAT.

Les sangliers seront offerts par l'association de chasse, qui s'occupe de la cuisson sur place.

Le prix du repas a été fixé à 25 € / personne

La commune devra prendre à sa charge la SACEM, le dessert, le pain.

Monsieur le Maire encourage les membres du Conseil à s'investir dans cette soirée (aide au service ...) et à communiquer auprès de leur entourage. Pour une réussite de ce repas il faut compter au minimum sur 120 personnes.

- o **08 juillet** : concert MNOP

Madame MEYNARD informe le Conseil que l'organisation est OK.

- o **08 août** : marché gourmand

- o **1^{er} juin** : marche « mérovingienne »

Madame SIOSSAC-MOULINE demande aux élus de relayer les informations publiées sur Facebook.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. DANIEL LE MAO

Signature Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.